

VOTATION DU 3 MARS 2013 NON AU BRADAGE DU RIVAGE

Le but de mon message est de sensibiliser les Veveysans à la perte d'une partie du parc au profit d'un immeuble en copropriété.

Souhaitant un non massif des veveysans, voici par conséquent quelques unes des possibilités de réalisations s'offrant à la ville en remplacement à ce projet démesuré:

Variante 1. Démolir le vétuste rivage et agrandir tout simplement le jardin public.

Variante 2. Créer sur cet espace une place de jeux pour les enfants.

Variante 3. Etudier, par la municipalité, la mise en valeur de cette parcelle libre grâce à des fonds privés, et cela en droit de superficie.

Dans ce dernier cas de figure, la construction d'un nouveau restaurant respectant la surface et la volumétrie actuelle, le programme pourrait alors être le suivant:

Au rez-de-chaussée:

- Une salle de restaurant avec terrasse sur le lac..
- Une garderie avec accès séparés, sur la rue L. Meyer et jardin.
- Ascenseur et accès aux étages.

Au 1er étage:

- Une salle pour tous à disposition des Veveysans donnant sur le lac avec services.
- Une série de bureaux divisibles à louer.

En attique:

Une œnothèque présentant la production des 5 cantons vinicoles romands sur une surface suffisante avec terrasse de 180m² sur le lac et le jardin.

La réhabilitation du bâtiment du rivage pourrait alors se faire dans le respect des souhaits des veveysans par le biais d'un droit de superficie accordé en faveur d'une institution publique ou d'une fondation dont la ville serait partie prenante et garderait ainsi la maîtrise du jardin du rivage.

Dans l'heureuse éventualité d'un non massif de la population, il serait temps que la municipalité se prononce favorablement sur le destin de ce site, accordant la priorité aux aspirations légitimes des habitants, plutôt qu'à de fumeuses opérations mercantiles.

Jean Theytaz